

### CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)

#### Note à l'attention des candidats Grand public (individuels) - Session 2025

Dans le cadre de l'inscription au **CAP** «**Accompagnant éducatif petite enfance**» et conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 30 novembre 2020 modifié), une expérience en milieu professionnel est exigée du candidat se présentant au CAP AEPE.

Les semaines de Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) ou de stage peuvent être consécutives ou non. Elles sont réalisées dans les trois années qui précèdent la session d'examen.

Aussi, pour la session 2025, seules les PFMP réalisées à partir de janvier 2022, seront prises en compte.

Vous trouverez ci-après les différentes positions qui vous permettront de choisir l'annexe correspondante à votre situation :

## I) Candidat n'ayant aucune expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance, se présentant aux épreuves EP1, EP2 et EP3 (Annexe 1-AEPE)

Le candidat doit obligatoirement justifier de 14 semaines ou de 448 heures de Période de formation en milieu professionnel (PFMP) dans au moins deux contextes d'exercice professionnel complémentaires. Une de ces périodes doit être réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans.

L'annexe 1-AEPE doit être complétée, signée et retournée avec l'ensemble des justificatifs correspondants

# II) Candidat ayant une expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance, se présentant aux épreuves EP1, EP2 et EP3 (Annexe 2-AEPE)

1) Le candidat a une expérience professionnelle dans les deux contextes d'exercice

Le candidat doit joindre le ou les certificats de travail attestant d'une durée d'activité d'au moins 14 semaines (32 heures hebdomadaires), précisant les lieux et le public accueilli par la structure.

2) Le candidat a une expérience professionnelle de 14 semaines dans l'un ou l'autre contexte d'exercice, un stage complémentaire est donc nécessaire

Les périodes de formation en milieu professionnel des candidats sont complémentaires afin d'acquérir ou de mobiliser les compétences du référentiel du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance dans les situations professionnelles variées (diversité des âges, des structures, des activités conduites...).

Pour justifier des PFMP complémentaires, le tableau de **l'annexe 2-AEPE** doit être complété, signé et retourné avec l'ensemble des justificatifs

#### III) Candidat dispensé de l'EP1 et/ou de l'EP2 et/ou de l'EP3 (Annexe 3-AEPE)

Le candidat doit effectuer 5 semaines de stage (ou 160 heures) par épreuve présentée. Le candidat présentant l'épreuve EP1 doit obligatoirement réaliser son stage auprès d'enfants de 0 à 3 ans.

- Dispense de l'EP1: le candidat doit être titulaire du Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes ou du Brevet d'études professionnelles Accompagnement soins et services à la personne ou du Titre Assistant(e) de vie aux familles.
- Dispense de l'EP2 : le candidat doit être titulaire du Brevet d'études professionnelles Accompagnement soins et services à la personne ou du Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « animateur d'activités et de vie quotidienne ».
- Dispense de l'EP3: le candidat doit être titulaire du Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes ou du CAP Services aux personnes et ventes en espace rural ou du titre Assistant de vie aux familles ou de la mention complémentaire aide à domicile.

L'annexe 3-AEPE doit être complétée, signée et retournée avec l'ensemble des justificatifs.

#### Pour rappel, lieux de stage et/ou d'activité professionnelle :

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant (de moins de 3 ans)	ACM : Accueil collectif de mineur (3 à 6 ans)	Domicile privé exclusivement de moins de 3 ans
<ul> <li>Crèche collective / crèche familiale / crèche parentale</li> <li>Micro crèche</li> <li>Halte-garderie</li> <li>Multi-accueil</li> <li>Jardin d'enfants</li> </ul>	<ul><li>Ecole maternelle</li><li>Centre de loisir</li><li>Centre de vacances</li></ul>	<ul> <li>Domicile des parents ou organisme offrant des prestations de garde d'enfants</li> <li>Domicile de l'assistant(e) maternel(le)</li> <li>Maison d'assistant maternel (MAM)</li> </ul>

Pour justifier la réalisation des périodes de formation en milieu professionnel, le candidat doit, en fonction de sa situation, compléter l'annexe correspondante (soit l'annexe 1-AEPE, l'annexe 2-AEPE ou l'annexe 3-AEPE)

Ce document devra être dûment complété, comporter toutes les signatures et les dates (jour, mois, année). Si les dates de vos stages ne sont pas précisées, vos périodes de formation ne seront pas comptabilisées.

L'annexe devra être envoyé au Rectorat par courrier (cachet de la poste faisant foi), <u>avant le 14 mars 2025</u> accompagnée de toutes les pièces justificatives (attestation de fin de stage, attestation employeur...) à l'adresse suivante :

Rectorat de La Réunion
Division des Examens et Concours 3 - P69
24, Avenue Georges BRASSENS
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9

En l'absence d'annexes et/ou des justificatifs de PFMP, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve correspondante et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.



#### CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance – Session 2025

	ompagnant Luucatii i etite			
ANNEXE 1-A	EPE : Candidat individuel sa	ns expérience profession	onnelle	
Nom : P	rénom :	Date de naissance	ə :	
Tableau récapitulatif des périodes de formation Les périodes de formation en milieu profession référentiel du CAP Accompagnant Éducatif Petite  Exigence : Total de 14 semi	nnel des candidats sont comp e Enfance dans les situations activités conduit	lémentaires afin d'acqu professionnelles variée e).	érir ou de mobiliser es (diversité des âgo	les compétences du es, des structures, des
PFMP 1 : Etablissement ou structure accueillar de moins de 3 ans (obligatoire)	nt des enfants Typ	e de structure	Période	Durée
Nom de la structure ou établissement :				Total
Code NAF : Code IDCC:	□ EAJE □ AMA / MAI □ Organisme personne (II) □ Autre	e agréé de service à la	Du:// Au://	d'heures/semaine :
- L'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) à l'annexe 1-AEPE : □ la copie de l'agrément en cours de □ justificatif de l'accueil d'enfant dep  Et - L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) déti Accompagnant éducatif petite enfance diplôme d'État d'éducateur de jeunes er « dispenses d'épreuves ». Joindre à l' ou des diplômes et certifications me  II / Pour les PFMP qui se déroulent auprès d'ur de 6 ans, les conditions de recevabilité sont le - Les organismes de services à la person 1-AEPE □ la copie de l'agrément en cours de  Et - Le professionnel tuteur est titulaire d'ur expérience professionnelle d'au moins de □ la copie du diplôme + justificatifs co Ou le professionnel tuteur est titulaire d'ur □ la copie du diplôme + justificatifs co	ent l'unité UP1 du CAP Petite (arrêté du 22/02/2017) ; ounfants ; ou d'une certification annexe 1-AEPE :   la copintionnés ci-dessus.  In organisme de service à la es suivantes :  ne pour la garde à domicile se validité  In CAP Petite enfance (arrêté 3 ans dans le secteur de la pete cette expérience (certification de niver de l'expérience professionne	tificats de travail, bull enfance (arrêté du 22/2 est titulaire du diplôm figurant dans l'annexe e du relevé de notes de personne offrant des ont agréés pour les enfa du 22/11/2007) ou du 0 etite enfance. Joindre a eats de travail, bulletin au III. Joindre à l'anne	etin de paie)  11/2007) ; ou les uni ne d'État d'auxiliaire VI de l'arrêté du 30 du CAP Petite enfa  prestations de gare ants de moins de 3 a  CAP AEPE (arrêté d à l'annexe 1-AEPE s de paie)	tés UP1 et UP3 du CAP e de puériculture ou du novembre 2020 modifié ance ou du CAP AEPE de d'enfants de moins ans. Joindre à l'annexe
<b>PFMP 2</b> : Etablissement ou structure accueillan des enfants de moins de 6 ans (obligatoire)	t Type de struc	ture	Période	Durée
Nom de la structure ou établissement :  Adresse :	□ École maternelle		, , Tota	al
Cachet de la structure .	□ EAJE □ ACM		d'he	eures/semaine : al d'heures/période :



Nom: Prénom: Date	ate de naissance :
-------------------	--------------------

Verso ANNEXE 1-AEPE: Candidat individuel sans expérience professionnelle

#### Attestation d'activités et de compétences acquises durant les périodes de PFMP à compléter par le maître de stage ou tuteur

		PFMP 1	PFMP 2
Activités réalisées	Compétences développées	Nom de la structure et cachet	Nom de la structure et cachet
	1 / Accompagner le développemen	t (auprès d'enfants de 0 à 3	ans) *
	□ Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte		
	□ Adopter une posture professionnelle adaptée		
□ Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages			
<ul> <li>Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne</li> </ul>	□ Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant		
	□ Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages		
	□ Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant		
	2 / Exercer son activité en accueil collect	if (auprès d'enfants de moi	ns de 6 ans) *
<ul> <li>Inscrire son action dans le ré- seau des relations enfant-parents- professionnels</li> </ul>	□ Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de conti- nuité de l'accompagnement		
professionners □ Exercer son activité en école	□ Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant		
maternelle	□ Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant		
□ Exercer son activité en EAJE et en ACM	□ Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle		
	3 / Exercer son activité	en accueil individuel*	
	□ Organiser son action		
□ Exercer son activité à son domi- cile, celui des parents ou en mai-	□ Négocier le cadre de l'accueil		
son d'assistants maternels	□ Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant		
	□ Élaborer des repas		

C	JC	ner	OL	JIIQ	jau	)II EI	ne	11. 1	es	itei	115	C	יווכ	cer	nes	•			
Le	:									À:									
Sig	n	atu	re (	et (	cac	het	du	ma	aîtr	e d	e s	ta	ge	ou	du	tu	teι	ır	

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

(Conserver un double de cette attestation et de l'ensemble de vos justificatifs)

Document à dupliquer par structure et à envoyer au Rectorat par courrier accompagnée de toutes les pièces justificatives <u>avant le 14</u>
<u>mars 2025</u>



#### CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance - Session 2025

ANNEXE 2-AEPE: Candidat individuel avec expérience professionnelle se présentant à l'EP1, EP2 et EP3

Situation à cocher:					
loindre le  ou les certificats e et le public accueilli par la s	de travail attestant d'une tructure.	e durée d'acti	nnel, je joins tous les certificats vité d'au moins 14 semaines (3 exercice professionnel, je dois o	32 semaines hebdom	adaires), précisant les lieux
			C accompagnés de toutes les		,
□ Expérience	□ PFM	Р			
Etablissement ou structur	re accueillant des enfant ans (obligatoire)	ts de moins	Type de structure	Périod	e Durée
ue s a	aris (obligatolie)				
Nom de la structure ou établissement :			□ EAJE		Total d'heures/semaine :
Code NAF : Cod Nom et prénom du maître	de stage/tuteur :		□ AMA / MAM (I) □ Organisme agréé de service personne (II)	e à la Du :/ Au :/	.l .l
Intitulé diplôme du maître	de stage/tuteur :		□ Autre		Total d'heures/période :
/ Pour les PFMP réalisée: le recevabilité sont les su		l'assistant(e	) maternel(le) agréé(e) ou en	maison d'assistant	s maternels, les conditions
à l'annexe 1-AEF	PE:		départemental et assure l'accu	eil d'enfant(s) depuis	au moins cinq ans. Joindre
	grément en cours de v 'accueil d'enfant depu		cinq ans (certificats de trava	il, bulletin de paie	)
<ul> <li>L'assistant(e) mat Accompagnant é diplôme d'État d'é « dispenses d'épr ou des diplômes</li> </ul>	ducatif petite enfance ( educateur de jeunes enfa reuves ». <b>Joindre à l'ar</b> s <b>et certifications ment</b>	arrêté du 22 ants ; ou d'ur nexe 1-AEP ionnés ci-de	du CAP Petite enfance (arrêté o /02/2017); ou est titulaire du ne certification figurant dans l'ai E:   la copie du relevé de ressus.  e service à la personne offrar	diplôme d'État d'aux nnexe VI de <i>l'arrêté d</i> notes du CAP Petite	iliaire de puériculture ou du lu 30 novembre 2020 modifié enfance ou du CAP AEPE
de 6 ans, les conditions d				·	
1-AEPE	·		le à domicile sont agréés pour l	es enfants de moins d	le 3 ans. <b>Joindre à l'annexe</b>
□ la copie de l'a( Et	grément en cours de v	/alidite			
<ul> <li>Le professionnel expérience profes</li> <li>la copie du dip</li> <li>Ou le professionnel</li> </ul>	ssionnelle d'au moins 3 a plôme + justificatifs de	ans dans le s <b>cette expér</b> i ne autre certi	nfance (arrêté du 22/11/2007) o ecteur de la petite enfance. Jo ience (certificats de travail, b ification de niveau III. Joindre a e professionnelle.	indre à l'annexe 1-A ulletins de paie)	EPE:
□ Expérience					
Etablissement ou structure accueillant des enfants de moins de 6 ans (obligatoire) + cachet			Type de structure	Période	Durée
Nom de la structure	ou établissement :				
Adresse : □ École m □ EAJE □ ACM				Du :// Au ://	Total d'heures/semaine :  Total d'heures/période :



Verso ANNEXE 2-A	EPF · Candidat indi	viduel avec expérience	nrofessionnelle se	nrésentant à l'EP1	FP2 of FP3
VEISU AININEAE Z-A	EFF. Candida indi	VIUUEL AVEC EXDEHENCE	: 0101699101116116 96	: DIESELIAIII A LEE L	. EFZ BLEFO

Nlam .	Prénom :	Data da naissanas :
INOIII .	Prenon	Date de naissance

#### Attestation d'activités et de compétences acquises durant les périodes de PFMP à compléter par le maître de stage ou tuteur

		PFMP 1	PFMP 2
Activités réalisées	Compétences développées	Nom de la structure et cachet	Nom de la structure et cachet
	1 / Accompagner le développemen	t (auprès d'enfants de 0 à 3	ans) *
	□ Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte		
	□ Adopter une posture professionnelle adaptée		
□ Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages			
□ Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne	□ Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant		
	□ Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages		
	□ Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant		
	2 / Exercer son activité en accueil collect	if (auprès d'enfants de moi	ns de 6 ans) *
☐ Inscrire son action dans le ré- seau des relations enfant-parents-	□ Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de conti- nuité de l'accompagnement		
professionnels □ Exercer son activité en école	□ Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant		
maternelle	□ Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant		
□ Exercer son activité en EAJE et en ACM	□ Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle		
	3 / Exercer son activité	en accueil individuel*	
F	□ Organiser son action		
□ Exercer son activité à son domi- cile, celui des parents ou en mai-	□ Négocier le cadre de l'accueil		
son d'assistants maternels	□ Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant		
	□ Élaborer des repas		

U	ociiei oi	oligatoirement les items concernes
Le	:	À:
Sig	nature	et cachet du maître de stage ou du tuteur

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

(Conserver un double de cette attestation et de l'ensemble de vos justificatifs)

Document à dupliquer par structure et à envoyer au Rectorat par courrier accompagnée de toutes les pièces justificatives <u>avant le 14</u> mars 2025



#### CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance – Session 2025

ANNEXE 3-AEPE : Candidat individuel dispensé de l'EP1 et/ou l'EP2 et/ou l'EP3

Dispense de ou des épreuves (cocher la ou les case(s) correspondantes) : □ EP1 □ EP2 □ EP3

Nom : Prén	nom : Date de r	naissance :	
Tableau récapitulatif des périodes de for Les périodes de formation en milieu professionne référentiel du CAP Accompagnant Éducatif Petite E Exigence Joindre l'ensemble des justificatifs d'expér	el des candidats sont complémentaires af Enfance dans les situations professionnell activités conduite). e : 5 semaines de stage par épreuve p	n d'acquérir ou de mob es variées (diversité de résentée	iliser les compétences du s âges, des structures, des
PFMP 1 : Etablissement ou structure accueillant d de moins de 3 ans (obligatoire)	des enfants Type de structure	Périod	e Durée
Nom de la structure ou établissement :  Code NAF :	□ EAJE □ AMA / MAM (I) □ Organisme agréé de serv personne (II) □ Autre	rice à la Du :/ Au :/	
I / Pour les stages réalisés au domicile privé de l' de recevabilité sont les suivantes :  - L'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par à l'annexe 1-AEPE :  - la copie de l'agrément en cours de va - justificatif de l'accueil d'enfant depuis  Et  - L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) détient Accompagnant éducatif petite enfance (a diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfan « dispenses d'épreuves ». Joindre à l'ann ou des diplômes et certifications mentio  II / Pour les PFMP qui se déroulent auprès d'un or de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les s  - Les organismes de services à la personne 1-AEPE  - la copie de l'agrément en cours de va  Et  - Le professionnel tuteur est titulaire d'un C. expérience professionnelle d'au moins 3 au - la copie du diplôme + justificatifs de l  Ou le professionnel tuteur est titulaire d'une - la copie du diplôme + justificatifs de l	ar le Conseil départemental et assure l'accalidité is au moins cinq ans (certificats de trav et l'unité UP1 du CAP Petite enfance (arrêterrêté du 22/02/2017); ou est titulaire de ants; ou d'une certification figurant dans l'unexe 1-AEPE:  la copie du relevé de ionnés ci-dessus. lorganisme de service à la personne offre suivantes: le pour la garde à domicile sont agréés pour l'alidité CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007 ans dans le secteur de la petite enfance.  cette expérience (certificats de travail, e autre certification de niveau III. Joindre	cueil d'enfant(s) depuis  vail, bulletin de paie;  é du 22/11/2007); ou le  u diplôme d'État d'aux  'annexe VI de l'arrêté de  e notes du CAP Petite  ant des prestations de  r les enfants de moins de  ) ou du CAP AEPE (arr  Joindre à l'annexe 1-A  bulletins de paie)	au moins cinq ans. Joindre  s unités UP1 et UP3 du CAP illaire de puériculture ou du u 30 novembre 2020 modifié enfance ou du CAP AEPE e garde d'enfants de moins de 3 ans. Joindre à l'annexe
PFMP 2 : Etablissement ou structure accueillant des enfants de moins de 6 ans (obligatoire) + cachet	Type de structure	Période	Durée
	□ École maternelle □ EAJE □ ACM	Du:// Au://	Total d'heures/semaine : Total d'heures/période :



	<u> </u>	
Nom :	Prénom :	Date de naissance :

Verso ANNEXE 3-AEPE : Candidat individuel dispensé de l'EP1 et/ou l'EP2 et/ou l'EP3

#### Attestation d'activités et de compétences acquises durant les périodes de PFMP à compléter par le maître de stage ou tuteur

		PFMP 1	PFMP 2	
Activités réalisées	Compétences développées	Nom de la structure et cachet	Nom de la structure et cachet	
	1 / Accompagner le développement (auprès d'enfants de 0 à 3 ans) *			
	□ Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte			
	□ Adopter une posture professionnelle adaptée			
<ul> <li>□ Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages</li> <li>□ Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne</li> </ul>				
	□ Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant			
	□ Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages			
	□ Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant			
	2 / Exercer son activité en accueil collectif (auprès d'enfants de moins de 6 ans) *			
□ Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels □ Exercer son activité en école maternelle	□ Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de conti- nuité de l'accompagnement			
	□ Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant			
	□ Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant			
□ Exercer son activité en EAJE et en ACM	□ Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle			
	3 / Exercer son activité en accueil individuel*			
Former and the base desired	□ Organiser son action			
□ Exercer son activité à son domi- cile, celui des parents ou en mai- son d'assistants maternels	□ Négocier le cadre de l'accueil			
	□ Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant			
	□ Élaborer des repas			

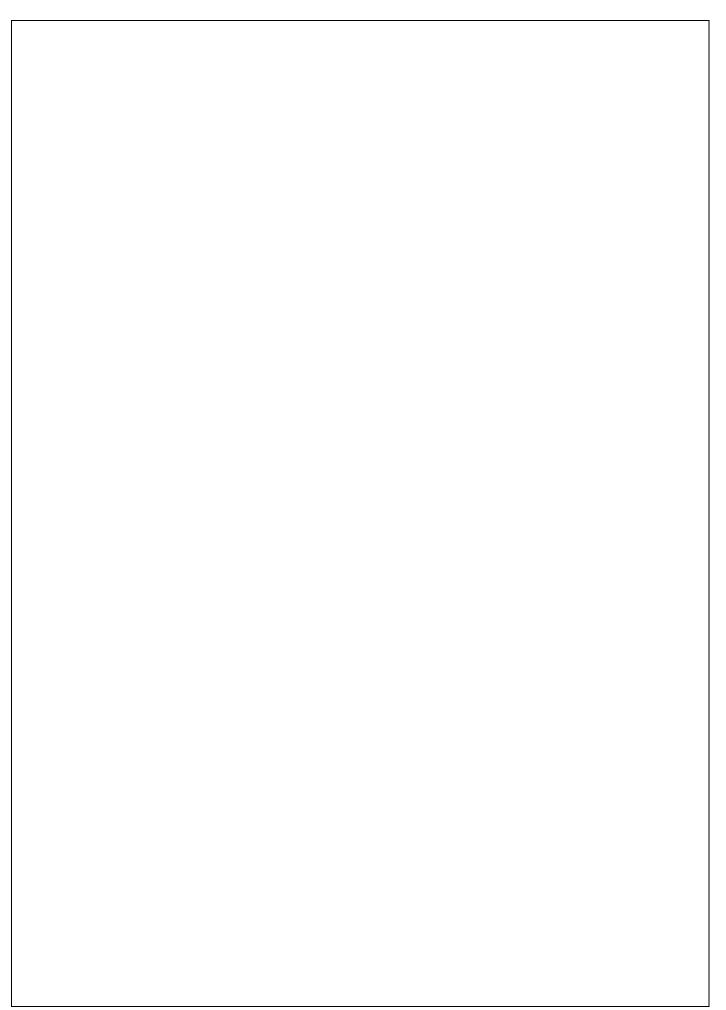
*Cocner obligat	orrement les items concernes					
Le :	À:					
Signature et cachet du maître de stage ou du tuteur						

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

(Conserver un double de cette attestation et de l'ensemble de vos justificatifs)

Document à dupliquer par structure et à envoyer au Rectorat par courrier accompagnée de toutes les pièces justificatives <u>avant le 14</u>
<u>mars 2025</u>

CAP AEPE SESSION 2025						
Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant						
Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien						
Nom de naissance :	Prénom :					
		N° de candidat :				
Nom d'usage :	Date de naissance :	Centre d'épreuves : Lycée				
	Joindre l'attestation de stage et/ou d'expérience professionnelle					
relative aux enfants de moins de 3 ans						



CAP AEPE SESSION 2025						
Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant						
Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages						
Nom de naissance :	Prénom :	N° de candidat :				
Nom d'usage :	Date de naissance :	Centre d'épreuves : Lycée				
	Loindro l'attactation do s	tage at /ou d'aynérianse professionnelle				
	Joindre l'attestation de stage et/ou d'expérience professionnelle relative aux enfants de moins de 3 ans					
	relative dux enjunts de mons de 5 dns					

